

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0864 du 05/11/2019

Arrêté du 23 octobre 2019

ARRETE PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte reclassement d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/09/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 :ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES, CLASSE NORMALE..... 3

PARTIE 1 :ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics



ARRÊTÉ

portant reclassement d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 21 juin 2016 de la direction générale des finances publiques, portant détachement de M. Vivien VENTRE ;
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 de la Métropole Nice Côte d'Azur portant avancement d'échelon de M. Vivien VENTRE ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : M. Vivien VENTRE, matricule DGFIP 820754, inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale est reclassé dans les fonctions et les conditions indiquées ci-après :

	<i>Echelon</i>	<i>Date de prise de rang</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Affectation</i>	<i>Date d'affectation</i>
Ancienne situation	2	01/11/2018	01/11/2018	DDFIP AUBE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/09/2019
Nouvelle situation	3	01/07/2018	01/09/2019	DDFIP AUBE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/09/2019

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 OCTOBRE 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756